



Association Archi'jeux  
10, rue Archinard 26400 Crest  
tel : 04 75 84 65 09  
[www.archijeux.org](http://www.archijeux.org)  
[association@archijeux.org](mailto:association@archijeux.org)

## **CONDITIONS générales DE VENTE des SEJOURS DE VACANCES « Graine de crapule »**

### **1. INSCRIPTION :**

L'inscription est enregistrée à la réception de la fiche d'inscription complète signée, accompagnée de la fiche sanitaire de liaison et d'un acompte de 150€.  
Pour valider complètement l'inscription, la totalité du séjour devra être réglée au plus tard 45 jours avant le départ, par chèque ou par virement.

### **2. PRIX ET PRESTATION :**

Le prix du séjour inclut la prise en charge complète de votre enfant pendant la durée du séjour : hébergement, nourriture, activités, matériel spécifique pour les activités, encadrement et animation. L'adhésion « famille » à l'association est comprise dans le prix du séjour, nécessaire pour pouvoir participer à nos activités. Elle est valable jusqu'au 31/09/2024. Le prix ne comprend pas le voyage de l'enfant jusqu'au lieu du séjour.

### **3. AIDES :**

Archi'jeux est une association loi 1901 dont les séjours sont agréés par le Ministère de La Jeunesse et des Sports. A ce titre, tous types d'aides peuvent être pris en compte (CAF, JPA, CCAS, Conseil général, mairies, Chèques Vacances, Comités d'entreprises...). Pour que ces aides soient déduites du prix d'inscription, les attestations et formulaires devront nous être fournis à l'inscription et au plus tard 90 jours avant le départ du séjour (Pour les aides CAF autres que « Drôme » et « Isère » merci de nous consulter pour étudier les possibilités de prise en charge.) Nous acceptons les paiements par chèques en plusieurs fois.

Vous avez la possibilité de contribuer à ce que des enfants qui ne bénéficient pas d'aides puissent profiter de nos séjours par l'intermédiaire d'une caisse de solidarité. Pour cela vous pouvez ajouter au prix du séjour une somme supplémentaire qui sera directement utilisée pour participer aux frais d'inscription d'un autre enfant (don non déductible d'impôts, à ajouter au règlement de votre séjour). Vous pouvez demander à bénéficier de cette caisse de solidarité : l'attribution sera décidée en Conseil d'Administration de l'association.

### **4. ANNULATION :**

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler un séjour dans un délai de 30 jours avant le départ. En cas d'annulation de notre part, si une solution de remplacement vous est aimablement proposée, elle n'a aucun caractère obligatoire. Les sommes versées vous seront intégralement remboursées.

En cas de désistement de votre part :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour : nous vous remboursons la totalité des sommes engagées (à l'exception de 35€ de traitement de dossier).
- Entre 60 et 30 jours avant le début, nous remboursons le prix d'inscription à l'exception de l'acompte.
- Moins de 30 jours avant le début, nous conservons l'intégralité du solde du séjour

- En cas de force majeure entraînant annulation au dernier moment (accident ou maladie de l'enfant, décès d'un proche, licenciement économique d'un des tuteurs légaux), et sur présentations des justificatifs, la totalité du séjour peut être remboursée sur demande de votre part, jusqu'à la veille du départ, à l'exception d'un montant de 30% du coût d'inscription.

- Cas de séjour écourté pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué. Tout rapatriement (et accompagnement) effectué en cours de séjour sera entièrement à la charge de la famille.

## **5. ASSURANCES**

Conformément à la législation, Archijoux est doté d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (MAIF). Chaque participant doit également être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

## **6. SOINS MEDICAUX**

Si votre enfant n'a pas sa carte vitale avec lui, nous avançons les frais médicaux (visite chez le médecin, médicaments). A l'issue du séjour, vous disposez d'un mois pour nous rembourser les frais avancés. Si vous bénéficiez de la Couverture Maladie Universelle, veuillez nous transmettre les documents à l'inscription.

## **7. RENVOI :**

En cas d'infraction à la loi, ou si un enfant a un comportement dangereux pour sa sécurité ou celle du groupe ou compromet la qualité du séjour, une décision de renvoi pourra être prise à son encontre par l'organisateur. Les frais de retour sont à la charge des responsables légaux. Aucun remboursement ne sera effectué.

## **8. PERTE ET VOL :**

Malgré la vigilance des animateurs pendant nos séjours, il peut arriver qu'un enfant égare ou perde des objets ou des vêtements. Nous ne pourrions en être tenus responsables. Pour limiter les pertes, merci d'inscrire le nom de vos enfants sur leurs effets personnels. Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche pendant nos séjours, toutefois si vous leur en donnez, nous vous rappelons qu'il en est entièrement responsable.

## **9. DROIT A L'IMAGE :**

En inscrivant votre enfant vous acceptez que nous utilisions son image pour alimenter nos plaquettes, notre site internet et autres supports d'information. Vous acceptez également que les photos du séjour soient envoyées aux familles des autres enfants. Tout refus doit être notifié par écrit avant le début du séjour.

## **10. DONNEES PERSONNELLES :**

En conformité avec l'article 3 de la loi "Informatique et libertés" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par courrier à l'association.

Pour toute question relative aux inscriptions, merci de contacter Justine Lamonerie [association@archijeux.org](mailto:association@archijeux.org) ou 04 75 84 65 09